

COMPTE RENDU / CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 6 FEVRIER 2017

PRESENTS :

CH.ROCHETTE/Y.ROL/M.LAMOTTE/V.BORONAT/TH.BOISSONNET/D.CHAMPEMONT/C.CORVAL

M.CHAUDET/S.MAGNE/A.MONDET/S.PERREAU/F.PERNET/MF RANCUREL/W.CRAPET

*Procuration de J.SON à CH.ROCHETTE*

---

En début de séance le Conseil Municipal à l'unanimité valide le compte rendu de la séance du  
27/12/2016

CH.ROCHETTE fait part de son regret face à la démission pour raison personnelle de G.TROCCARD et rappelle son dévouement total dans un premier temps en temps que secrétaire de Mairie durant 27 ans puis en qualité d'adjointe durant près de 15 ans.

ELECTION D'UN ADJOINT :

La démission étant aujourd'hui validée par le Préfet le Maire confirme la mise en place automatique de M. MONDET Alain comme Conseiller Municipal, suivant sur la liste de CH.ROCHETTE ; il propose ensuite d'élire un nouvel adjoint ; un seul conseiller, D.CHAMPEMONT, fait part de sa candidature et il est procédé au vote à bulletin secret. A l'issue du dépouillement, sur 13 votants, 10 voix sont recueillies pour D.CHAMPEMONT et 3 bulletins blancs. D.CHAMPEMONT est donc aussitôt mis en place au 4<sup>e</sup> poste d'adjoint les 3 autres Adjoints montant d'une place dans l'ordre du tableau des Adjoints. Il continuera d'assurer le suivi des finances et de la comptabilité régulière ainsi que les suivis inhérents aux bâtiments communaux.

Il fait ensuite l'historique des délégations existantes depuis l'élection de mars 2014 : 2 conseillers délégués (D.CHAMPEMONT pour les Finances et V.BORONAT pour les Ecoles). Devant l'ampleur des tâches administrative, le Maire décide de remplacer D.CHAMPEMONT à ces fonctions par A.MONDET qui suivra le dossier du PLU et les dossiers d'urbanisme en général ,et de désigner (comme auparavant) un 2<sup>e</sup> conseiller délégué en la personne de Corinne CORVAL qui se verra confier les tâches suivantes : élaboration du Rémilien (tâche qu'elle assume depuis deux ans déjà), gestion des salles et lien avec les Associations.

BUDGET : le vote du Budget primitif n'intervenant que fin mars, il convient d'ouvrir des crédits sur les principaux programmes d'investissement afin d'assurer une continuité dans les paiements des dépenses engagées en 2016 suivant le budget primitif 2016.

Sont donc ouverts les crédits suivants :

VOIRIE 25 000 euros – PLU 5 000 euros – CENTRE BOURG 25 000 euros

PARTICIPATIONS DIVERSES DE LA COMMUNE AUX DEPENSES DES FAMILLES :

**TRANSPORT SCOLAIRE :** depuis l'augmentation importante du coût du transport scolaire facturé aux familles, le Conseil Municipal participe, depuis déjà deux ans, à la moitié des frais engagés sur présentation d'un justificatif. Il décide de reconduire cette aide pour l'année scolaire 2016/2017 en émettant le vœu que le budget puisse encore le permettre par la suite, les recettes notamment celles émanant de l'Etat étant régulièrement revues à la baisse.

**PERI EDUCATIF :** V.BORONAT Adjointe, fait part de ses difficultés à trouver des animateurs plusieurs facteurs devant être réunis (disponibilité, calendrier, coût...) ; quant aux encadrants beaucoup baissent les bras devant l'indiscipline de certains enfants qui ne

reconnaissent pas le cadre puisque hors du contexte scolaire. Heureusement, la majorité des familles y trouvent un intérêt puisque 82 enfants sont aujourd'hui inscrits.

Afin de décider du maintien de la participation familiale demandée (30 euros/an/enfant) ou d'une augmentation, un bilan des années écoulées sera remis aux élus à l'occasion d'une prochaine séance, ainsi que les nouvelles contraintes sur ce service.

#### **LOYERS BATIMENTS COMMUNAUX :**

**MEDECIN :** conformément aux accords à l'installation (gratuité pour faciliter l'installation) , deux loyers seront désormais facturés à savoir :

**CABINET/APPARTEMENT :** 270 euros/mois.

**LA GIRARD : MAISON D'ASSISTANTES MATERNELLES :** augmentation du loyer existant. Le Maire rappelle que le bâtiment, vétuste, coût très cher aux occupants en frais de fonctionnement notamment en électricité ; cette location permet par ailleurs un entretien des lieux.

**TRANSFERT DE COMPETENCES A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES :** le Maire rappelle le travail en cours dans le cadre de l'élaboration d'un PLAN LOCAL D'URBANISME et souligne la complexité et les difficultés que pourraient entraîner le transfert de cette compétence à la 4C – un PLU unique au canton de La Chambre semble aujourd'hui inenvisageable. C'est pourquoi le Conseil Municipal à l'unanimité s'oppose à ce transfert de compétence.

#### **DOSSIERS FONCIERS : ACHAT DE TERRAINS DIVERS :**

**Les Vollatières :** M.BILLERAIT a acquis un terrain à un particulier, terrain sur lequel passent, en bordure de voirie, les divers réseaux communaux ; l'accord, qui doit être ancien, semble n'avoir fait à l'époque l'objet d'aucun écrit ni acte. La Commune se voit donc dans l'obligation de racheter la portion de terrain concernée (113 m<sup>2</sup>) au prix que le propriétaire l'a lui-même acquise

**Route de la Combe : Le Betty :** le document de bornage étant réalisé, la Commune peut acquérir auprès de M. André COUTAZ la parcelle de terrain sur laquelle ont été installés les containers. Prix fixé à l'occasion d'une précédente séance à : 33 m<sup>2</sup> à 40 euros le m<sup>2</sup> (partie de jardin) et 44 m<sup>2</sup> à 2 euros le m<sup>2</sup> (délaissé de voirie). Ce prix est celui qui a été adopté pour l'ensemble des transactions liées à la mise en place des containers.

**La Touraine :** le Maire rappelle la décision du 25 janvier 2016 visant à acquérir une partie de terrain située derrière le groupe scolaire en vue de l'agrandissement de la cour de la maternelle dans le futur. Le document d'arpentage aujourd'hui établi la transaction peut intervenir au prix de 19 445 euros pour une superficie de 865 m<sup>2</sup>.

**DOSSIER JURIDIQUE :** le Maire fait l'historique de vols et dégradations dont la Commune avait été victime il y a plusieurs années, affaire pour laquelle elle s'était constituée partie civile ; le Conseil Municipal autorise le Maire à représenter la Commune à l'audience à intervenir devant le Tribunal Correctionnel.

**GROUPE SCOLAIRE :** le Maire donne lecture d'un courrier émanant de l'Inspection Académique confirmant le maintien des classes existantes et ce nonobstant une légère baisse d'effectif ; le nouveau plan local d'urbanisme à intervenir laissant espérer de nouvelles constructions et une évolution à la hausse de la population, le Conseil Municipal dépose une motion demandant la reconduction de ce maintien pour les années à venir.

**QUESTIONS DIVERSES :**

**A la demande de l'association Pétanque : un devis sera demandé pour le nivelage d'une partie du terrain**

**Pose d'un miroir au carrefour du Grivolley (la fourniture a été commandée)**

**Réseaux eau/assainissement : le Maire fait part de sa satisfaction face à la célérité des services techniques encadrés par Y.ROL dans le cadre des deux pannes importantes survenues sur le réseau aux Vollatières et aux Pérelles.**